

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Hommage à Nicolas Hayek

Lors de sa séance hebdomadaire, l'exécutif imérien a observé une minute de silence en mémoire de M. Nicolas Hayek, président du Swatch Group. De ce personnage, présenté par beaucoup comme le sauveur de l'horlogerie suisse, il retiendra cette capacité peu commune de toujours voir une solution là où la situation paraissait s'engager dans une impasse de problèmes insolubles. Si l'entrepreneur s'en est allé, son message mérite de passer à la postérité : miser sur le savoir-faire et le génie créatif des gens de ce coin de pays pour lui assurer développement et prospérité.

Retour des contrôleurs du feu bactérien

Entre la fin juin et la mi-août, les contrôleurs du feu bactérien, MM. René Suter et Claude Godel sillonneront la commune. Ils contrôlent les jardins, les vergers à hautes tiges, les haies et les lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les pépinières (pommes, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du Japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées est interdite dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.acw.ch; ou sur celui du canton de Berne: *Direction de l'économie publique > OAN > Agriculture > Protection des plantes > Lutte contre les organismes dangereux.*

ou taper directement

<http://www.vol.be.ch/site/fr/pflanzenschutz-bekaempfung-schadorganismen.htm>

Que faire en cas de soupçon d'infection?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.
- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. Avertissez-en immédiatement la commune, au numéro de téléphone : 032 942 44 33; une personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour entamer les mesures nécessaires.

Jeunes en Gruyères

L'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) à Saint-Imier organise pour les adolescents de 12 à 16 ans de la région, un camp automnal à la colonie des Ecureuils à Gruyères du 11 octobre 2010 au 15 octobre 2010. Les jeunes intéressés obtiendront tous les renseignements désirés – programme d'animation et modalités d'inscriptions, notamment – par téléphone en composant le 032 940 12 17 ou le 079 505 80 88.

Ouverture des bureaux de l'administration pendant les vacances

Dès le lundi 12 juillet 2010 et jusqu'au lundi 9 août 2010, les bureaux de la Municipalité seront ouverts selon l'horaire suivant : en matinée de 07h45 à 11h45 et l'après-midi de 14h00 à 17h00 à l'exception du vendredi où les bureaux fermeront à 16h00.

Vacances du Conseil municipal

Le Conseil municipal tiendra mardi 6 juillet 2010 sa 25^{ème} séance de l'année, et la dernière avant les vacances d'été. Il reprendra ses délibérations mardi 10 août 2010, pour autant que l'actualité ne dicte pas une rentrée anticipée des classes. L'exécutif imérien souhaite une excellente pause estivale à toutes et à tous.

Saint-Imier, mercredi 30 juin 2010
(cm)